

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

Rennes, le

Le directeur régional

à

Monsieur le directeur départemental des
territoires et de la mer du Finistère
Service Aménagement/ADS
2 boulevard du Finistère
29325 QUIMPER

Service du Patrimoine Naturel

Division Biodiversité, Géologie, Paysages

Affaire suivie par : Emmanuel MICHALOWSKI
emmanuel.michalowski@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 99 33 44 44
Courriel : spn.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Projet de parc photovoltaïque, Ouessant – consultation au titre de l'article L.121-5-1 du code de l'urbanisme

Par courriel du 16 juin 2020, vous sollicitez mon avis sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque aux abords immédiats du fortin Saint-Michel. Le projet s'insère dans le contexte d'une recherche d'indépendance énergétique de l'île au regard des énergies fossiles.

Le projet est prévu au Nord-Ouest du fortin situé sur un des points hauts de l'île, non loin de la route départementale qui relie le port du Stiff au bourg de Lampaul, depuis laquelle il ne sera pas visible. Le terrain d'implantation du projet est une prairie, dont la pente est orientée vers le nord-ouest.

Il s'agit d'implanter :

- cinq conteneurs, disposant chacun de 200 panneaux photovoltaïques déployés sur des espaces terrassés,
- un conteneur de même dimension en entrée de site servant de poste de livraison,
- une clôture d'enceinte grillagée de couleur vert foncé.

Les conteneurs auraient un bardage et une toiture à deux pans en bois.

Situé au centre de l'île le projet ne sera perceptible depuis les grands espaces et paysages emblématiques de l'île que de manière réduite ou diffuse.

En conséquence, hormis la couleur verte de la clôture qui n'est pas la plus adaptée à une perception visuelle minimisée, eu égard aux enjeux énergétiques de l'île et l'impact réduit sur les paysages ouessantins, je n'ai pas d'opposition à formuler sur ce projet au titre de l'article L.121-5-1 du code de l'urbanisme.

Ce projet s'inscrivant dans un ensemble plus global d'installations énergétiques sur l'île de Ouessant (projet PHARES), il conviendra néanmoins de mener une analyse globale des impacts cumulés des différentes installations sur l'environnement et les paysages.

Pour le directeur et par délégation,

Pour la Cheffe du Service Patrimoine Naturel,
Son Adjointe, Cheffe de la Division Biodiversité,
Géologie, Paysage

Alice NOULIN